

DEMANDE DE BONIFICATION EN TEMPS DE PRATIQUE Art. 209 -CSDGE

Les bonifications ne sont pas cumulables et ne peuvent être accordées qu'à une seule occasion.

A adresser au Président de la CSDGE de la FFK - 39 rue Barbès 92120 MONTROUGE ou par mail à grades@ffkarate.fr

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : N° LICENCE :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL :

DERNIER GRADE OBTENU : DATE DU DERNIER GRADE OBTENU :

Numéro de bonification (à remplir par la FFK) :

CATEGORIE A

- Les médaillés des championnats du Monde
- Les champions d'Europe
- Les représentants de la Fédération Française de Karaté aux instances internationales
- Les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Karaté
- Les Présidents des Ligues Régionales et de Zones Interdépartementales en activité
- Le Directeur Technique National en activité
- Les entraîneurs nationaux en activité
- Les conseillers techniques nationaux en activité
- Les arbitres nationaux en activité
- Les BEES 3^{ème} et 2^{ème} degré en activité, DESJEPS

CATEGORIE B

- Les Médaillés aux championnats d'Europe
 - Les Champions de France Combat ou Technique (sauf universitaire, armée, corporatif et police)
- Les Secrétaires généraux et trésoriers d'une Ligue en activité
 - Les Présidents des Comités Départementaux en activité
 - Les conseillers techniques régionaux en activité
 - Les membres de l'équipe technique régionale en activité
 - Les arbitres régionaux en activité
 - Les BEES 1^{er} degré, DEJEPS, BPJEPS, CQP, TFP

CATEGORIE C

- Les champions de France universitaire, inter armée, police, corporatifs séniors
- Les médaillés aux Championnats de France FFK
- Les arbitres Départementaux en activité
- Les diplômés instructeurs fédéraux

	1^{er} et 2^{ème} dan	2^{ème} à 3^{ème} dan	3^{ème} à 4^{ème} dan	4^{ème} à 5^{ème} dan
CATEGORIE C	Pas de bonification	6 mois	6 mois	6 mois
CATEGORIE B		1 an	1 an	1 an
CATEGORIE A		1 an et 6 mois	1 an et 6 mois	1 an et 6 mois

Date :

Signature du Candidat :

Joindre une copie de vos diplômes ou l'attestation historique licences, grades, diplômes

Décision du Président de la CSDGE de la FFK

DEMANDE DE BONIFICATION

ACCORDÉE

REFUSÉE

Au motif de _____

Cachet et signature